

## **ASSEMBLÉE RÉGIONALE PLÉNIÈRE SAMEDI 29 JANVIER 2022 À PARAZA (11)**

### **36 présents**

#### **AUDE**

Kevin Jeanroy Collectif Citoyen Corbières Vivantes / Sites et monuments Aude  
Gilbert Dargegen. Avenir d'Alet / Fédération des ass. de sauvegarde des pays d'Aude  
Agnès Roy Amis de Saint Sernin  
Patrice Lucchini Vent Mauvais  
Philippe Gouze Apromi et Co  
Régis Cogranne Apromi et Co

#### **ARIEGE**

Julien Haraud Hars Ariège environnement

#### **AVEYRON**

Graziella Pierini Collectif 27 XII  
Bruno Ladsous Collectif 27 XII

#### **HERAULT**

Gérard Poirion Protection Somail & Montagne Noire  
Pierre Montané Pégase  
Marjolaine Villey Migraine VPPN 34-12  
Lola Moget Sauvegarde Pays des 7 collines  
Jean Pougnet Pech et garrigues  
Michèle Solans Pech et garrigues  
Françoise Marchand Hurlevent

#### **HAUTE GARONNE**

Christophe Vinson Vents Contraires

#### **LOZERE**

Daniel Nandris Epouvant'Air  
Thierry Andrieu Epouvant'Air

#### **PYRENEES ORIENTALES**

Carole Cluzan Le vent tourne  
Jérôme Riera Le vent tourne  
Jean Blin Le vent tourne  
Marie-Noëlle Moly Le vent tourne

#### **TARN**

Françoise de Fanti Calelh  
Michèle Audhuy Calelh  
Emmanuel Forrichon Calelh  
Michel Mulliez Sauvegarde de l'environnement en pays Rabastens  
Nestor Guillot Lombers Lamillarié, Poulan Pouzols Préservons notre environnement  
Marie Guillot LLPP Préservons notre environnement  
Dominique Boury Nostra Montanha  
Jacques Biau Nostra Montanha  
Sylvie Semendo-Zuccon Préservons notre montagne  
Jacques Requis Préservons notre montagne

**Invités** : Christel et Luc Fockaert

#### **TARN ET GARONNE**

Konrad Burchardt Vents à contre-courant

**Excusés** : Patrick Cabrol et Bruno Venant Protection Somail&Montagne Noire, Maryse Salvo Bien Vivre En Pays St Ponais et Minervois, Dominique Migraine VPPN 34-12, Marcel Caron Hurlevent (34). Jean-Luc Bourrel Nostra Montanha (81), Henri Masson VPPN 34-12, Michel Valette et Michel Cogoluegnes Les Robins (48)

**Premier point abordé par Marjolaine :**

### **LES REUNIONS DEPARTEMENTALES SUR LA « CARTOGRAPHIE DES ZONES FAVORABLES A L'ÉOLIEN »**

Tout part d'une circulaire du 26 mai 2021 attaquée devant le Conseil d'État - recours qui n'a pas d'effet suspensif. Les Préfets de Région doivent la mettre en application en tentant une concertation. La portée de cette démarche à laquelle la ministre oblige les services de l'État est floue : on nous dit que cette cartographie ne sera pas contraignante, mais aussi que rien n'empêchera des opérateurs de déposer des projets dans les zones « non favorables », à leurs risques et périls. L'inverse pourra aussi se produire !

Pour la PPE 2020-2028, la ministre veut que les capacités de l'éolien terrestre en Occitanie soit augmentée de **2200 MW en plus de toutes celles qui y sont déjà soit** :

- 730 éoliennes si elles sont en moyenne de 3 MW ;
- 960 éoliennes si elles sont en moyenne de seulement 2,3 MW.

Une première série de réunions « de concertation » s'est tenue, animée par le DREAL, auxquelles pour chaque département des délégués de notre collectif régional ont assisté + d'autres associations comme la LPO, FNE, CAUE... **voir en pièce jointe nos commentaires par département.**

Les deuxièmes réunions de concertation sont repoussées à la fin de l'été, après les élections.

Entre temps, un rapport d'étape a été envoyé par le Préfet de Région au ministère. La DREAL attend l'accord de celui-ci pour le diffuser.

Nous avons pris connaissance de premières versions de cartes qui ne correspondent pas à la teneur des réunions précitées. Quoique **confidentielles** elles figurent en **pièce jointe**. Si besoin de haute définition, nous les demander.

**Les principes que nous avons défendus lors de ces réunions départementales au titre du « à l'évidence rédhitoire »** ont fait l'objet de courriers adressés aux préfets et demandant le respect des principes suivants :

- **Protection de la population** : cadre de vie et santé, car plus que jamais avec la hausse des hauteurs et des puissances la règle des 500 m de distance est insupportable, mais les préfets comptent s'y tenir ! Application pleine et entière de l'art. L 515-44 du code de l'environnement.
- **Protection du patrimoine** : paysages mais aussi le patrimoine classé officiel (Biens Unesco, Grands Sites de France, SPR, Monuments Historiques, etc.), la montagne.
- **Protection du vivant et donc de la biodiversité** : sites Natura 2000 (directive Habitats, directive Oiseaux), ZNIEFF, zones humides, forêts, etc.
- **Protection des terroirs de nos appellations** (la plupart des syndicats vignerons sont contre l'éolien)
- **Enfin, les zones déjà saturées**

Autrement dit quasiment toute l'Occitanie - sans parler des projets déposés en instruction ou acceptés en recours - comme le reconnaît l'ADEME au titre des contraintes multiples fortes en matière de biodiversité et autres ; ADEME qui précise que près de 95% des parcs éoliens de l'Occitanie comportent des contraintes, et plus de 40% d'entre eux entre 3 et 5 familles de contraintes, une situation unique en France !

### **LE SRADDET par Emmanuel**

Ce schéma régional obligatoire est théoriquement prescriptif pour les plans d'urbanisme, Scot... arrive en enquête publique (qui s'achève ce 7 février) avec 3 ans de retard sur les délais fixé par le gouvernement ! TNE-OE va déposer son avis qui s'est notamment axé sur celui de l'Autorité Environnementale très critique et relève le peu de prescriptivité réel des règles générales, notamment la N°20 qui porte sur les énergies renouvelables.

Par ailleurs, nous manifestons notre étonnement et inquiétude face au silence du Sraddet sur le développement de l'éolien terrestre. Nous nous inquiétons de cette duplicité puisque la Région se targue de voir augmenter massivement le nombre d'installations éoliennes en Occitanie, et que l'État, de son côté, élabore une cartographie pour de nouvelles implantations, malgré le refus quasi unanime des citoyens, associations et élus, exprimé lors des récentes consultations préfectorales sur le zonage éolien.

Enfin, on déplorera que le Sraddet n'évoque jamais **la place et le rôle du tissu associatif** qui, au cœur des territoires, contribue au lien social, à la réflexion, à l'éducation, à l'information, à la création et à l'engagement des citoyens et citoyennes dans la société.

En **pièces jointes** se trouve la motion portée par le collectif régional Toutes Nos Energies-Occitanie Environnement et sa proposition alternative pour le volet Énergie du Sraddet appelée REPOSTA, dont vous pouvez vous inspirer pour donner votre propre avis :

**Cliquez sur ce lien, voir en haut « déposer votre contribution » et inspirez-vous des 4 pages de nos notes, en pièce jointe :**

<https://www.registre-numerique.fr/sraddet-occitanie-2040/documents#collapse49736>

### **PROCHAIN NUMERO DE DETOCCIGENE (N°3) à paraître en mars : Françoise**

Propositions : consacrer ce numéro à un tour des départements, en ne faisant pas de doublons, sur les sujets abordés.

En réunion de co-secrétariat, et soumis à vos avis ici, nous avons évoqué ce genre d'exemples : **La Lozère à propos de la Margeride** : Est-il possible de mépriser le plus grand plateau granitique d'Europe ? le point triple de partage des eaux entre les trois bassins hydrographiques qui couvrent les 3 quarts de la France avec le point unique en France appelé "Le Toit de la France " ... de choisir ce territoire comme très favorable à l'éolien terrestre !!

**Le Tarn** : l'histoire d'un maire qui entend parler d'un projet dans sa commune sans qu'il soit au courant ! et à qui l'administration répond : mais vous le serez ! Un département où le sud est saturé et où les élus découvrent le problème au nord.

**L'Aude** : zoom sur le nouveau PNR Corbières-Fenouillèdes avec ses 90% en zone rouge et le boulot de l'asso de Patrice envers les élus de la Montagne Noire et suite à l'implantation des éoliennes à Bourrière, **Agnès** propose un sujet sur la fracture sociale au village.

**L'Hérault** : retour sur Bernagues (pourvoi en cassation de l'asso) et l'info sur Dio et Valquières : le promoteur fait appel de la décision du préfet d'y interdire un parc éolien et le PNR Haut Languedoc devrait soutenir le préfet, car Dio est en zone rouge.

Donc voir des thèmes complémentaires pour **les autres départements**, mais dans cet ordre d'idée, et des sujets qui se complètent sans redites + **un article sur le prix de l'électricité** et « où va-t-on avec le tout électrique ? »...

Liens pour télécharger les deux premiers en PDF : [Et toujours disponible, le n° 1 !](#)  
[le numéro 2](#) Vos propositions de textes avant le 15 février si possible, et vos photos en haute définition à [pougnnet.jean@gmail.com](mailto:pougnnet.jean@gmail.com)

## TOUR DE TABLE

**TARN : Jacques** nous signale la création de deux nouvelles associations dont une présente ; 20 éoliennes hors Parc naturel du Haut Languedoc, 292 dans le PNR, plafond des 300 quasi atteint ! Dans le cadre du renouvellement de la charte, et pour réfléchir à nos propositions et actions, une réunion se déroulera le 29 mars avec les asso de ce territoire à cheval sur l'Hérault et le Tarn.

**Au sud d'Albi/Lomers/Lamillarié : Nestor et Marie** nous annoncent un projet de 4 éoliennes à 500 m d'un hameau. Des municipalités qui semblent divisées, un préfet qui répond qu'il n'y a pas de projet ; leur asso se mobilise avec banderole (offerte par un mécène !), les élus ne donnent aucune explication.

**LOZERE : Daniel et Thierry** relancent une association en sommeil, suite à une décision du conseil municipal de Châteauneuf de Randon qui approuve un projet de 12 éoliennes à Pierrefiche, entrée de la montagne de la Margeride, avec la volonté de fédérer les autres associations de cette zone, car 250 éoliennes seraient prévues sur la Margeride !

**TARN ET GARONNE : Konrad** continue son travail de fond, convaincre les élus, notamment le nouveau président de sa com com ; pour l'instant aucun projet n'a abouti, mais Valorem, en réunion cartographie, a précisé que 10 éoliennes pourraient être implantées dans ce département.

**PO : Jean B** 3 projets éoliens sur ce territoire dit des Corbières catalanes au sud de la limite de l'Aude ; 2 associations agissent dans les villages visés : Trilla avec Camp del Roure, Felluns avec Préservons le Fenouillèdes, et Bélesta suivi par Préservons le Fenouillèdes. Notre collectif aide ces 2 associations. Nous les avons donc fait participer aux réunions "cartographie" qu'ils ignoraient. Un rapprochement devrait logiquement se faire avec le collectif de Kevin qui milite du côté Aude du PNR Corbières-Fenouillèdes.

**Jean P** intervient pour rappeler à quel point il est important que Vent Tourne 66 assure un suivi (photos...) du chantier de repowering de Rivesaltes, pour vérifier si l'excavation des socles béton se fait comme l'avait annoncé le promoteur, entre autres, dans un reportage TV !

**AVEYRON : Graziela** le nord de l'Aveyron est menacé, frontalier avec le Cantal, la Lozère et la Haute Garonne ; des solidarités sont à créer avec les associations locales ; elle rappelle que L'Aubrac, qui a maintenant son PNR, a choisi de préserver son attractivité, ses paysages, cadre et qualité de vie en optant sur un 0% d'éoliennes industrielles. **Bruno** évoque alors, par contraste, un PNR des Grands-Causse fanatique de l'éolien dont la Charte 2023-2037 et un

futur SCoT révisé qui en découlera s'appuie sur un PCAET prévoyant une augmentation de 75% des puissances installées, tant par repowering que par 3 nouvelles zones éoliennes dont l'une est située en zone tampon du Bien Unesco Causses et Cévennes, à l'encontre du plan de gestion en vigueur de celui-ci.

**AUDE : Gilbert** nous précise qu'Alet les Bains, village médiéval, réputé pour les vestiges de son abbaye, très touristique, proche de 2 zones Natura 2000 - dont le territoire est aussi connu pour les dizaines d'autres sites patrimoniaux - est menacé par un projet de 28 éoliennes !! La CNPN s'y oppose ; plusieurs affaires sont en Conseil d'État « quand on va au TA de Montpellier, on se fait massacrer à coups de demandes d'indemnités, les choses iront peut-être mieux quand on ira à la Cour d'Appel de Toulouse ? ».

À Bourrière, **Agnès** nous rappelle que le nouveau maire faisait partie de l'asso qui se battait contre les éoliennes (installées entre temps) et qu'il fatigue d'être sollicité régulièrement par les promoteurs. Par contre, les communes voisines en voudraient bien, ce qui n'augure pas la paix sociale.

**Patrice** : 3 communes -Pradelles, Cabrespine et Castan – ont écrit un courrier au préfet pour demander que le repowering se fasse à l'identique et non avec des éoliennes de 150m comme projeté. Le syndicat intercommunal d'énergie (Syaden) les y a aidés, en les conseillant. Résultat aussi, bien sûr, du travail associatif. Sachant que du coup, le promoteur RES (ex filiale du groupe anglais RES, absorbée par les Coréens) est furieux et tente de reprendre la main. Le Président de la CCMN (très pro-éolien-) a invité RES à exposer son point de vue devant le prochain conseil communautaire. Vent mauvais demande à être invité également.

Sur le projet de 6 éoliennes par Valorem à Arfons, un collectif d'habitants et d'élus Arfons (81) et Lacombe (11) s'est créé, soutenu par Vent mauvais. Un mémoire en réponse aux conclusions du commissaire enquêteur a été élaboré conjointement par Vent mauvais et le Collectif et adressé à la préfète du Tarn, au préfet de l'Aude et aux DREAL. Ces conclusions du commissaire enquêteur témoignant d'un parti pris scandaleux, ont par ailleurs été dénoncées auprès de la Compagnie des commissaires enquêteurs LR et MP par courrier et débattues lors d'une réunion en visio-conférence le 13 janvier.

**Kevin** : souci sur le repowering de Mont Tauch qui risque d'impacter le territoire du nouveau PNR Corbières-Fenouillèdes qui n'en veut pas ; la préfecture suspend le projet sur des enjeux paysagers. Par ailleurs, une réflexion est menée par l'asso sur d'autres alternatives, comme le turbinage sur les systèmes de distribution d'eau potable.

**Régis** rappelle qu'étrangement, alors que le permis avait été accordé il y a plusieurs, le chantier des éoliennes de Ste Valière n'a toujours pas démarré !

**HERAULT : Gérard** un bon point pour les Verreries de Moussans où l'asso a fait valoir au tribunal que le groupement forestier qui souhaitait louer ses terres au promoteur, était radié des listes faute d'un renouvellement de son existence ; par ailleurs, initiative originale, il appelle les agences immobilières et vendeurs en leur rappelant l'obligation de préciser l'existence d'un projet éolien aux éventuels acheteurs !

**Pierre** : alors que le permis de construire des éoliennes sur Lespignan a été refusé, l'asso s'inquiète d'un éventuel recours, Engie Green relançant les proprio des terrains.

**HAUTE GARONNE : Vincent** 7 éoliennes sur un parc à Calmont exploité par Boralex (Canada), avec un projet d'extention, l'asso a demandé à être entendue par les élus ; a priori, le projet serait suspendu mais un repowering est à craindre. En lisère de Cintegabelle et Nayou, Abowing (Allemagne) annonce des éoliennes d'une puissance de 5 à 6 MW soit à minima 180 / 200 mètres de hauteur ! L'asso informe et mobilise les habitants et élus des communes voisines.

**ARIEGE : Julien** doit nous envoyer un lien pour participer à l'enquête publique qui début mi-février, pour un projet de 3 éoliennes (Engie Green) + une « participative » soutenue par Enercoop sur le territoire de Cintegabelle, certes en Hte Garonne, mais impactant les Ariégeois = Vincent et Julien restent proches des actions communes à mener.

**INTERVENTION DE CHRYPEL ET LUC FOCKAERT** : au-delà du retentissement médiatique sur cette affaire qu'ils ont gagnée en faisant reconnaître les nuisances sur leur santé d'un parc éolien proche, ils nous apprennent que le promoteur se pourvoit en cassation ! L'en jeu pour celui-ci, est de faire casser la décision sur le syndrome éolien pour satisfaire « la famille des industriels » très embêtée avec ce jugement. **Jean P** précise que le créateur de la société d'économie mixte 3DÉnergie, propriétaire des deux sociétés condamnées est le syndicat d'énergie des Deux-Sèvres, bien loin du territoire sur lequel il est censé opérer ! Est-ce normal que des élus se transforment en promoteurs ? **Gérard** propose que les asso prennent soin d'avertir leurs élus qu'elles se tiennent prêtes à les poursuivre en justice si un parc se fait, pour atteinte à la santé des habitants, destruction de la biodiversité, etc. Un avertissement pour les faire réfléchir !

**Bruno** enchaîne sur un plan d'actions concernant des **RECOURS SUR LA QUESTION DU BRUIT EOLIEN**. Il résume dans une note (**voir pièce jointe**) les différents angles d'attaque possibles par rapport aux nuisances sonores des éoliennes, dans la mesure où il n'existe en fait aucune norme !! Donc lors des recours contre des projets éoliens, les Considérants des arrêtés préfectoraux s'appuyant sur les études des promoteurs faisant référence à l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 10 décembre 2021 ne disposent pas de base légale car cet arrêté n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et ne s'appuie sur, comme dit plus haut, aucune norme. Bruno propose que nous nous joignons à un recours contre cet arrêté engagé par Echauffour Environnement, ce qui est retenu.

Par ailleurs à l'initiative de Vent de Colère et de deux fédérations (allemande et belge) **une pétition est portée au parlement européen pour faire reconnaître le bruit éolien** au même titre que celui des trains ou des avions et une plainte est conduite devant la Commission européenne car les riverains sont privés d'une protection sur le bruit éolien s'appuyant sur une évaluation environnementale, sur des règles et sur une norme officielles répondant aux critères de la directive.

#### **MISE A JOUR DES LISTES DES ASSOCIATIONS EN OCCITANIE : Michèle**

Logiquement, notre liste doit se baser sur les associations adhérentes au collectif régional et plus largement **sur** celles qui se battent contre l'éolien industriel. Il nous faut également être attentif aux luttes contre le photovoltaïque au sol avec qui nous partageons souvent les mêmes analyses (cf Solarzac).

Il s'agit d'avoir un ou deux noms avec adresse mail + Tél de chaque association et le nombre de ses adhérents. L'asso ou le collectif, pourra alors recevoir nos infos et proposition de cotisation/don, en s'engageant à les faire connaître auprès de ses adhérents.

**Suite aux échanges avec pas mal d'entre elles** je ne vous apprendrais rien, en vous disant qu'elles ont plus d'adhérents actifs quand il y a un projet ou une urgence d'agir, que quand elles se sont sorties d'affaire !

Mais la solidarité existe et certaines en sommeil, après avoir gagné une lutte, en aident une autre qui vient de se créer contre un projet sur un village voisin.

D'autres ont élu des représentants au conseil municipal ou pris la municipalité ; l'association change parfois son fusil d'épaule, et œuvre aux économies d'énergie, crée une coopérative... Pour la plupart, « retourner les élus qui sont pour » + « convaincre les indécis » et « informer la population des nuisances » sont les 3 piliers fondamentaux à toute lutte.

**Le nerf de la guerre est un souci partagé par toutes**, surtout quand il y a un recours en justice. De manière militante :

A Hurlevent, nous a précisé Françoise, quand on a eu besoin de fonds pour nos différentes procédures nous avons tout simplement fait du "porte-à-porte". On a mouillé la chemise pour faire un tract, le distribuer dans toute la vallée (avec quelques Détoccigène qui restaient). Le tract expliquait notre situation, les risques encourus pour les Avant-Monts et ce qui risquait de se produire si les projets du promoteur passaient. On a fait de la pédagogie et au final, on a récolté 2500 €. Et même des adhésions nouvelles !!!

L'appel à dons est un réflexe normal mais pas toujours suffisant et souvent, en y réfléchissant un peu, on a autour de nous, non seulement quelques contribuables généreux, mais aussi des entreprises, qui peuvent déduire de leurs bénéfices des dons à des associations d'intérêt général ; exemples :

Un super-marché local, dont le dirigeant est contre un projet éolien et en conflit avec le maire du village, paye les frais d'avocat ;

nous avons (TNE-OE) aussi les services et impression à moindre coût, pour nos documents, comme le Détoccigène, d'un imprimeur adhérent ; ou encore c'est un partenariat solidaire et régulier entre une organisation syndicale et une association locale, qui là aussi, paye les frais d'avocat.

TNE-OE a sollicité la Fédération Sud (ex Languedoc-Roussillon) qui fédère des appellations viticoles la plupart déterminées contre l'éolien industriel ; un RDV a été pris pour discuter d'une aide régulière... Peut-être faire la même chose côté Midi Pyrénées ?

Précisons qu'il ne s'agit pas uniquement de chercher de l'argent mais aussi de participer à des groupes de travail, d'échanger des informations avec ces mécènes. Par exemple, nous faisons une veille sur les dossiers examinés par la Mrae et chaque fois que le projet se situe dans l'aire d'appellation du Minervois, de Faugères ou d'autres nous le signalons au syndicat de cru. Ce genre d'échanges ne peut que nous renforcer.

**Nombre d'adhérents recensés à ce jour : 1500 - potentiel estimé : 1800**

sachant qu'il nous manque le Gard + une trentaine d'asso qui n'ont pas répondu pour l'instant et dont on n'a pas de ce fait le nombre d'adhérents.

**Nombre d'associations ou de collectifs /TNE-OE : 80 - potentiel estimé : 110** + une vingtaine d'asso solidaires œuvrant à la protection de l'environnement, du patrimoine bâti, chemins de randonnées, syndicats de Cru... dont l'objet premier n'est pas l'éolien **soit 130 à ce jour.**

**Françoise** pointe une des possibilités qu'Hurlevent a utilisée, c'est l'aide juridique de nos assurances - à vérifier donc auprès des vôtres - mais aussi celle, individuelle, de nos adhérents.

**Michel** nous signale que des subventions peuvent être sollicitées avant le 17 février, auprès du Fond d'État de développement de la vie associative (un fond qui a remplacé celui des parlementaires) et pour info ce lien : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

### **LES PROCHAINES ACTIONS**

**Mobiliser sur l'enquête publique autour du Sraddet, jusqu'au 7 février**, en précisant que les contributions peuvent s'inspirer de l'avis TNE-OE qui doit être envoyé à tous nos contacts + aux autres associations (FNE, Caue, LPO...) pour info + mis en ligne sur notre site [toutesnosenergies.fr](http://toutesnosenergies.fr)

**Lettre aux préfets + copie aux élus sur l'hypocrisie des concertations sur la cartographie :** un modèle de lettre type déclinable par les délégués des associations qui y ont participé, précisant votre adhésion au collectif régional TNE-OE, avec en gros ceci : « nous avons pris connaissance de l'existence de cartes départementales mettant en avant les zones favorables et d'un rapport d'étape de la Dreal envoyé à la ministre, sans que nous en soyons informés. A priori, nos élus non plus. Merci de bien vouloir prendre en compte que, en tant que participants, nous attendions des informations avant les prochaines réunions reportées après, semble-t-il, les élections législatives »

**Points presse sur le Sraddet et la cartographie :** les deux sujets étant liés, un groupe de réflexion est chargé d'y travailler et de faire des propositions (la commission communication : Françoise, Jean et Michèle + Marjolaine, Agnès et Bruno)

### **AG DE NOTRE NOUVELLE ASSOCIATION « SUPPORT » OC.2E : Dominique**

Rappel : Le collectif Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement réuni en séance plénière à Paraza le 12 juin 2021 s'est prononcé pour la création d'une association support. Nom proposé : Occitanie pays Catalan Énergies Environnement (OC2E). Nous avons voté pour supprimer Pays Catalan (ce nom ne représente pas vraiment un territoire et les PO sont dans l'Occitanie) ; et de séparer OC de 2E de manière à prononcer « Oque » qui renvoie plus clairement au mot Occitanie, ou de mettre un accent sur le O.

Votes : ok pour garder OC 2E, 26 oui, 5 non, 4 abstentions ; pas pour laisser « pays catalan » 15 non, 9 oui, le reste abstention ; l'accent : 7 contre, 6 pour, 19 abstentions ; le point entre 2 : 18 pour

***Tous nos remerciements à l'accueil chaleureux que chaque fois Régis et Thalia du domaine Le Viala et Dominica - tous les 3 de l'asso Apromi et Co - nous réservent et c'est dire si chacun, chacune, espère se revoir à Paraza !!***

Donc :

**PROCHAINE REUNION LE SAMEDI 21 MAI A PARAZA, DE 10H A 16H30 !**